Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

PARTIE 3

QUESTIONNAIRE

Mise en situation du candidat :

Après la sélection des entreprises le montant des travaux s'élève à **1 312 153,45 € HT.**

Les travaux débuteront(ordre de service) **début juillet 2002** et se termineront **fin avril 2003.**

Vous vous référerez au CCAP et AE de la PARTIE I du sujet

3.1 Vérifiez que l'architecte a bien respecté son engagement n°1, et qu'il ne devra pas adapter ses études sans rémunération supplémentaire.

Le mois **Mo** travaux est juillet 2002 et l'index de référence des travaux est l'index BT01.

nota concernant l'article 10.5 du CCAP :le principe du réajustement est « d'actualiser » le montant des travaux du mois mo études au mois MO des travaux.

3.2 Avant de commencer la phase travaux, l'architecte vous demande d'établir les deux premiers acomptes d'honoraires de la maîtrise d'œuvre.

La rémunération des différents éléments de la mission de base a été renégociée entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage (voir page 32)

Vous calculerez le montant des prestations et leur révision définitive puisque vous connaissez les index d'ingénierie définitifs.

3.3 Après le premier mois de travaux, l'architecte vous demande de calculer le montant des prestations de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le mois de juillet. (Vous ne calculerez pas de révisions).

Vous constatez que ;

- 50 % de la mission VISA est effectuée,
- La mission OPC est rémunérée par mensualité constante pendant toute la durée des travaux.
- 80 % de la mission direction de l'exécution des contrats de travaux est rémunérée par mensualité constante pendant toute la durée des travaux. Pour les 20 % restants voir CCAP article 6.2

NOUVELLE REPARTITION DES HONORAIRES

Mission de base

%	Missions	Montant total en euros		
		HT	TVA	TTC
	PHASE ETUDES			
	Esquisse	8 000,00 €	1 568,00 €	9 568,00 €
	Etudes d'APS	13 000,00 €	2 548,00 €	15 548,00 €
	Etudes d'APD	23 500,00 €	4 606,00 €	28 106,00 €
	Etudes de projets	26 200,00 €	5 135,20 €	31 335,20 €
	Assistance à la passation des marchés de travaux	9 000,00 €	1 764,00 €	10 764,00 €
	Sous- total ETUDES	79 700,00 €	15 621,20 €	95 321,20 €
	PHASE TRAVAUX			
	Visa d'études d'exécution	10 500,00 €	2 058,00 €	12 558,00 €
	Direction des travaux	34 458,61 €	6 753,89 €	41 212,50 €
	Assistance à la réception et au délai de garantie de parfait achèvement	6 600,00 €	1 293,60 €	7 893,60 €
	Sous- total TRAVAUX	51 558,61 €	10 105,49 €	61 664,10 €
100 %	**TOTAL ETUDES ET TRAVAUX**	131 258,61 €	25 726,69 €	156 985,30 €

Missions complémentaires inchangées

Définition de la mission	Forfait HT	TVA	Forfait TTC
Etude de diagnostic	6 479,09 €	1 269,90 €	7 748,99 €
Mission OPC	13 644,17 €	2 674,26 €	16 318,43 €
TOTAL	20 123,26 €	3 944,16 €	24 067,42 €

AVANCEMENT DES PRESTATIONS DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA PHASE DES ETUDES

	Acompte	Date	Mission	Avancement
PHASE ETUDE	1	Septembre -01	ESQ	50%
			APS	20%
			Diagnostic	100%
	2	novembre-01	ESQ	100%
			APS	100%
			Diagnostic	100%
	3	décembre-01	APD	100%
	4	avril-02	PRO	100%
	5	juin-02	ACT	50%
	6	juillet-02	ACT	100%
PHASE TRAVAUX	7			

EVOLUTION DES INDEX INGENIERIE

Année 2003	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	685,0											
Année 2002	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	673,9	674,9	675,7	678,3	679,6	679,1	679,1	680,7	681,8	681,4	681,3	683,1
Année 2001	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	664,3	664,3	663,6	664,7	666,4	668,2	669,6	668,6	670,4	664,5	672,9	671,7

EVOLUTION DES INDEX BT01

Année 2003	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	625,6											
Année 2002	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	604,6	605,6	608,7	611,9	612,1	612,6	616,9	619,0	619,2	620,2	619,6	621,5
Année 2001	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	587,2	588,3	589,4	593,4	594,4	596,1	597,9	597,7	598,8	598,9	599,5	600,2

DOCUMENT A COMPLETER ET A REMETTRE AVEC VOTRE COPIE

AFFAIRE ; REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASE

MAITRE D'OUVRAGE ; CONSEIL REGIONAL DE ;

ACOMPTE N°1
DATE

Eléments de la mission		**Avance ment %**	**Montant cumulé**	**Montant situation précédente**	**Montant restant dû**
Phase Etude	Esq				
	APS				
	Diagnostic				
	APD				
	PRO				
	ACT				
Phase Travaux	VISA				
	DET				
	AOR				
	OPC				
				Total	
Révision de l'acompte				Coefficient de révision	
				Montant de la révision	
				TOTAL HT	
				TVA 19,6 %	
				TOTAL TTC	

Signature

DOCUMENT A COMPLETER ET A REMETTRE AVEC VOTRE COPIE

AFFAIRE ; REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASE

MAITRE D'OUVRAGE ; CONSEIL REGIONAL DE ;

DATE	***ACOMPTE N°2***

Eléments de la mission		**Avance ment %**	**Montant cumulé**	**Montant situation précédente**	**Montant restant dû**
Phase Etude	Esq				
	APS				
	Diagnostic				
	APD				
	PRO				
	ACT				
Phase Travaux	VISA				
	DET				
	AOR				
	OPC				
				Total	
Révision de l'acompte				Coefficient de révision	
				Montant de la révision	
				TOTAL HT	
				TVA 19,6 %	
				TOTAL TTC	

Signature

DOCUMENT A COMPLETER ET A REMETTRE AVEC VOTRE COPIE

AFFAIRE ; REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASE

MAITRE D'OUVRAGE ; CONSEIL REGIONAL DE ;

ACOMPTE N°7

DATE 14 AOUT 2002

Eléments de la mission		Avance ment %	Montant cumulé	Montant situation précédente	Montant restant dû
Phase Etude	Esq	100 %			0,00 €
	APS	100 %			0,00 €
	Diagnostic	100 %			0,00 €
	APD	100 %			0,00 €
	PRO	100 %			0,00 €
	ACT	100 %			0,00 €
Phase Travaux	VISA				
	DET				
	AOR				
	OPC				
				Total	
Révision de l'acompte				Coefficient de révision	
				Montant de la révision	
				TOTAL HT	
				TVA 19,6 %	
				TOTAL TTC	

Signature

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.